

Jouplast®



Pensez aux subventions,
rapprochez-vous de votre collectivité.



- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE - 100 % pavés avec URBANIT® AMÉNAGEMENT D'ESPACES PERMÉABLES

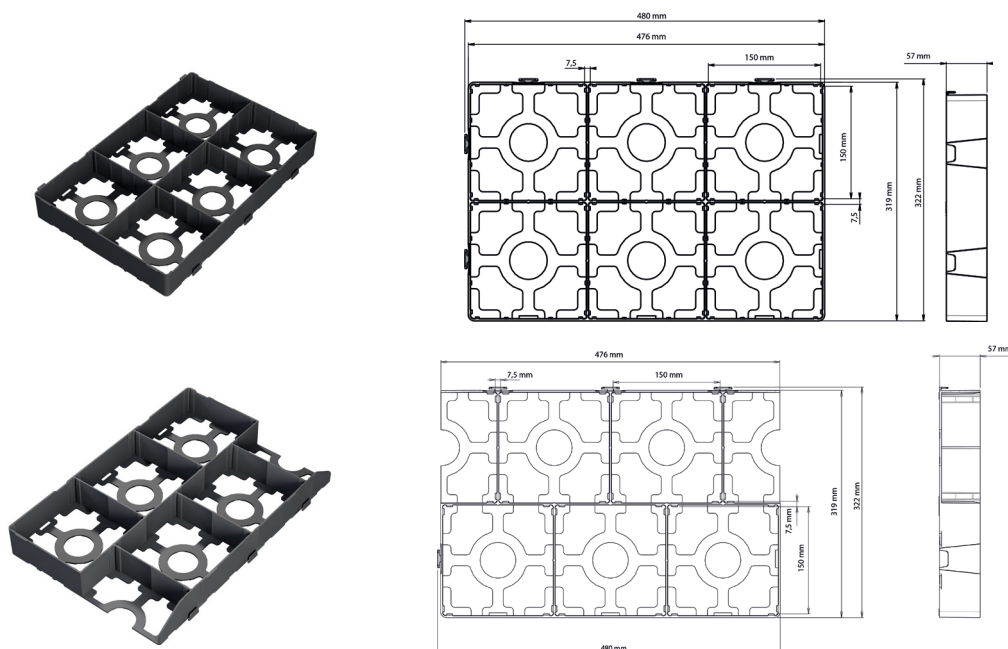
La gamme URBANIT® permet la réalisation de parkings perméables. Elle se compose de différentes plaques (pour pavés, pour végétaux et pour gravier) pouvant s'imbriquer les unes aux autres, laissant ainsi la possibilité de créer des espaces aux configurations multiples. La plaque URBANIT® « pavés » est facile à mettre en oeuvre et permet un calepinage créatif en utilisant les différentes couleurs de pavés du marché.

Avec URBANIT® « pavés », le stationnement est immédiat une fois le chantier réalisé.

Les espaces seront aménagés avec :

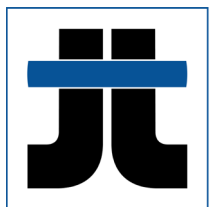
1. Des plaques URBANIT® pavés, fabriquées en matière recyclée, de 57 mm d'épaisseur et aux dimensions utiles 47,6 cm x 31,9 cm.
2. Des pavés (sans écarteurs), de classe T5, aux dimensions 15 x 15 cm et de hauteur 6 cm. Une plaque pouvant accueillir 6 pavés.

1. Descriptif produit



Plaque 6 pavés (disponible pour pose droite et pour pose décalée) :

- Dimensions utiles d'une plaque 6 pavés : 476 x 319 mm soit 0.1518 m² (soit 6.5876 plaques pour 1 m²).
- Hauteur : 57 mm.
- Largeur des joints entre pavés : 7.5 mm.
- Poids d'une plaque au m² : 3.4 kg/m².
- Matière : polyoléfine recyclée, impact environnemental réduit.
- Bilan carbone : 8,55 kg équivalent CO₂ au m². Notre bilan carbone issu de l'ACV totale est l'un des plus bas du marché.
- Résistance à la compression : résistance équivalente à la classe d'appellation T5 des pavés béton.
- Résistant au gel et aux UV.
- Conditionnement : 140 plaques soit 21,252 m² par palette (camion complet = 1105,104 m²).
- Couleur noire.
- Permet l'infiltration de 100% des eaux de pluie.
- Coefficient de perméabilité : $K > 5,07 \times 10^{-3} \text{ m/s}$ / Rapport d'essai n°045351-B - CERIB.
- Conforme aux indications des dimensions parking selon la norme française NF P 91-100 (Parcs de stationnement accessibles au public - Règles d'aptitude à la fonction - Conception et dimensionnement).
- Conforme à la résistance au poinçonnement requise de 80 N/cm² pour l'accès pompiers.
- Permet également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les préconisations de l'arrêté du 20 avril 2017 et nos conditions de pose.
- Conception spécifique permettant d'absorber les effets de la dilation.
- Garantie 10 ans (Dans le respect de nos CGV et conseils de pose).



Jouplast®

- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE - 100 % pavés avec URBANIT®

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PERMÉABLES

Pavés :

- Type de pavés préconisés - **classe T5 : 15 x 15 cm - Hauteur : 6 cm**. Quantité de pavés à prévoir pour 1 m² : 40 pavés.
- Pavés sans écarteur.
- Pavés : se rapprocher du commercial de secteur pour connaître les marques de pavés compatibles.
- **Les pavés utilisés doivent avoir une épaisseur minimale de 6 cm pour répondre aux règles de l'art et à la norme NF P 98-335 (Chaussées urbaines - Mise en oeuvre des pavés et dalles en béton, des pavés en terre cuite et des pavés et dalles en pierre naturelle).**

2. Mise en oeuvre

Décaisser suivant l'usage et la nature du sol.

Il est primordial d'avoir un **fond de forme avec la portance requise** :

- Cheminement piéton : 30 MPA
- Accès véhicules < à 3.5T : 50 MPA
- Accès poids lourds et pompiers : 80 MPA

Il est également important de **contrôler sa perméabilité** ($[K] = K \geq 10^{-6} \text{ m/s}$). Vérifier si le sol est sujet à des remontées d'eau. Nous préconisons de réaliser une étude géotechnique auprès d'un bureau d'études pour définir ces caractéristiques.

Déposer un géotextile microperforé sur l'ensemble de la surface.

Mettre en oeuvre une **couche de fondation drainante, 30 à 50 cm de concassés (40/80)**.

Dans certaines situations, pour favoriser le drainage, il est possible de passer des drains dans la couche drainante.

Compacter à l'aide d'une plaque vibrante afin d'obtenir la portance décrite dans le CCTP.

Ensuite, réaliser une **couche de forme** pour apporter de la cohésion et répartir les efforts sur le fond de forme. Sa structure et son épaisseur dépendent des caractéristiques du fond de forme et des contraintes imposées par l'application prévue.

Elle doit être non sensible à l'eau et au gel. La couche de forme peut correspondre au fond de forme si celui-ci remplit les exigences imposées par l'application et l'environnement.

Compacter à l'aide d'une plaque vibrante.

Mettre en oeuvre une **couche de réglage de 1 à 3 cm** d'épaisseur réalisée avec du **gravier de granulométrie comprise entre 2 (mini.) et 5 (maxi.)**. Cette couche permet d'avoir une surface propre et de récupérer les décalages de niveau.

Nous conseillons de ne pas avoir de défaut de planéité supérieur à 1 cm sur 3 m, voir schéma ci-dessous :



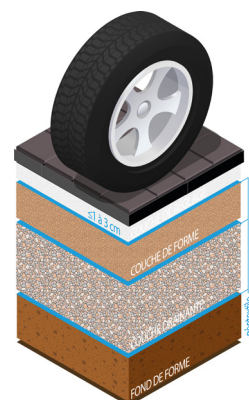
Poser et assembler les plaques URBANIT® à l'aide du système d'accroche*.

Remplir les plaques avec des pavés 15 x 15 cm - hauteur 6 cm. Nous préconisons de compacter les pavés après pose avec une plaque vibrante équipée d'un patin de protection, attention à réaliser le compactage avec des mouvements réguliers pour ne pas créer de décalage de niveau.

Il est possible d'ajouter du gravier de granulométrie comprise entre 2 (mini.) et 5 (maxi.) par dessus les joints.

ENTRETIEN :

- Soufflage des feuilles.

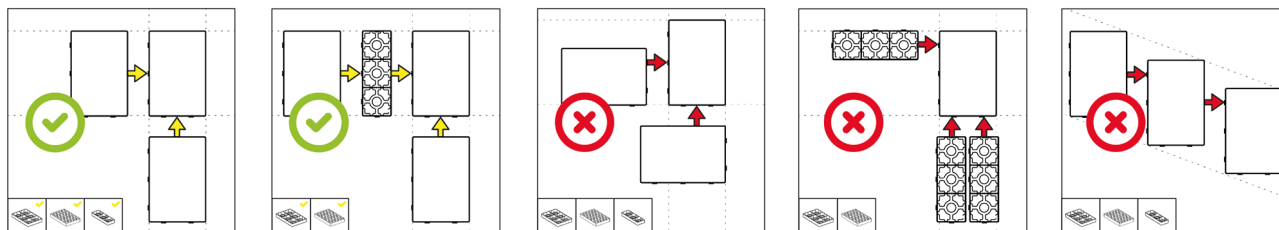


- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE - 100 % pavés avec URBANIT® AMÉNAGEMENT D'ESPACES PERMÉABLES

* Il est important de conserver l'axe de pose lors de l'assemblage des plaques. Pour les grandes surfaces, il peut être plus pratique de poser les plaques par zone de 50 m².

Si des bordures de finition sont prévues sur le parking, il est recommandé de les poser en fin de chantier.

Assemblages :



3. Applications

Parkings VL à usage intensif à forte rotation.

Parkings ERP.

Parkings de résidences, copropriétés...

Pistes cyclables.

Cheminements piétons.

Voies d'accès véhicules légers.

Places de stationnement : PMR, véhicules électriques, famille.

Voies d'accès pompiers.

Aires de stockage (avec URBANIT® pavés/pose droite).

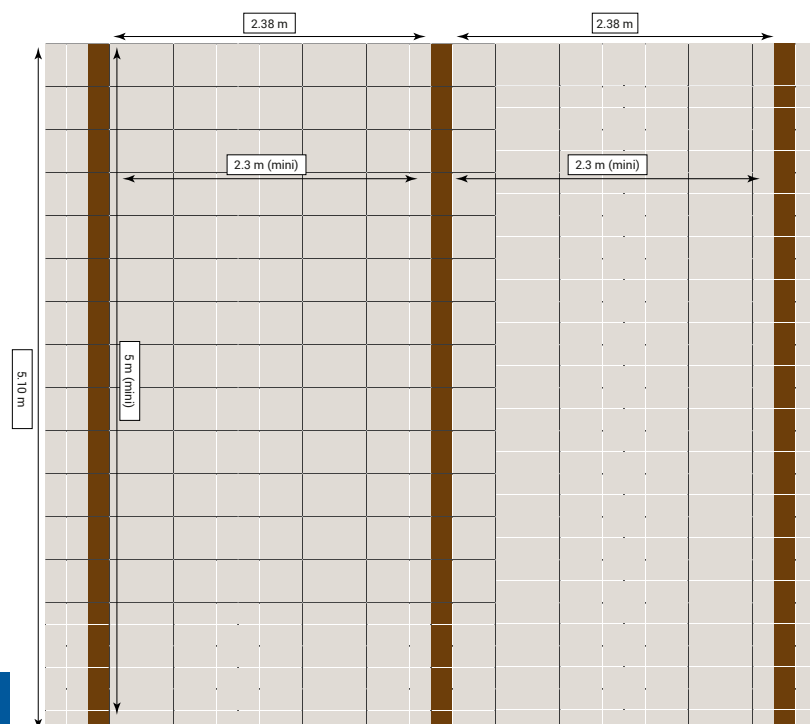
Fréquence d'utilisation maximale possible :
intensive à forte rotation

Intensité d'utilisation maximale possible :



4. Exemples de calepinage

Stationnement en bataille avec les plaques URBANIT® « pavés »



Selon la norme NF P91-100, les dimensions minimum d'une place de parking sont 2.3 x 5 m.

Dans cette configuration, il faut :

- 80 plaques entières

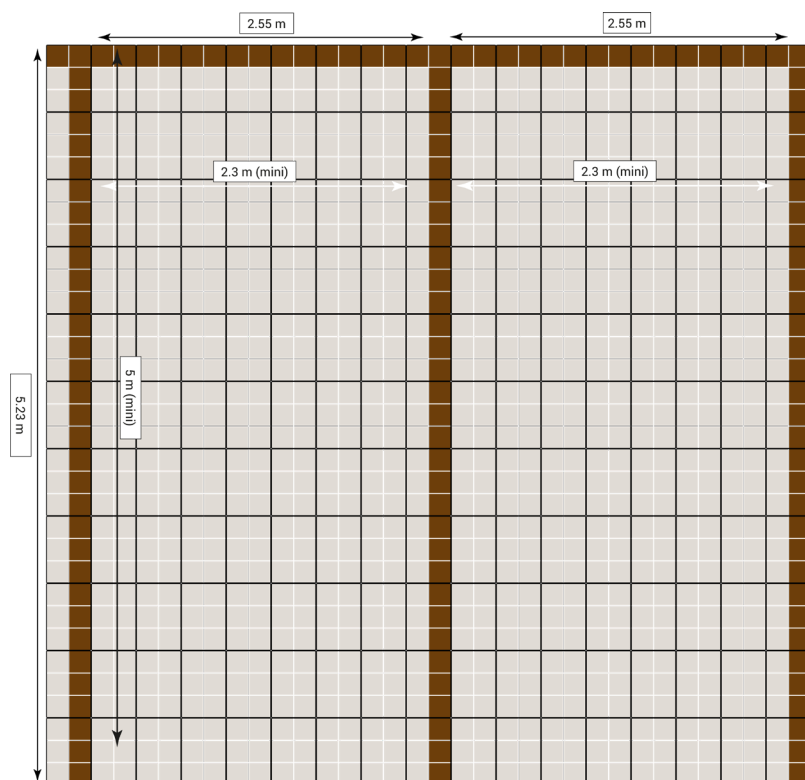
- 480 pavés

soit 2.38 x 5.10 m la place.

Pose dans la longueur de la plaque.

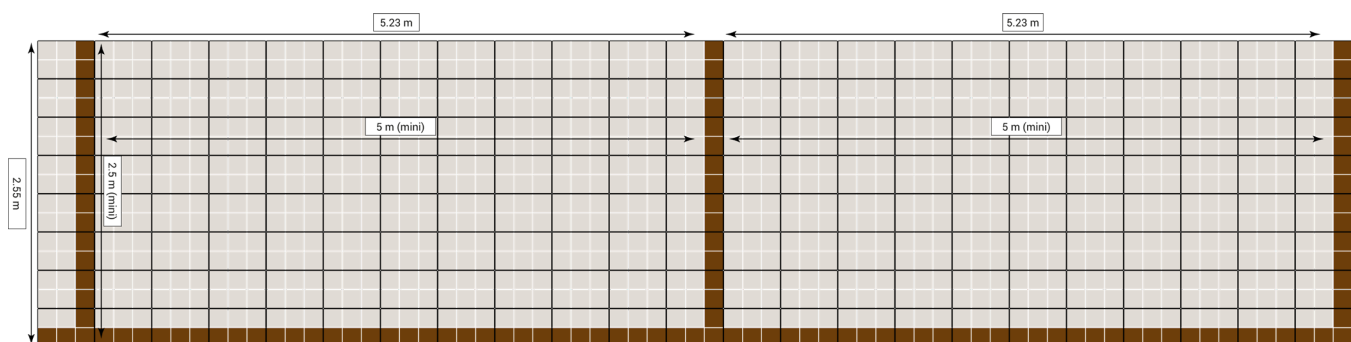
- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE - 100 % pavés avec URBANIT® AMÉNAGEMENT D'ESPACES PERMÉABLES

Stationnement en bataille avec les plaques URBANIT® « pavés »



Selon la norme NF P91-100, les dimensions minimum d'une place de parking sont 2.3 x 5 m.
Dans cette configuration, il faut :
- 88 plaques entières
- 528 pavés
soit 2.55 x 5.23 m la place.
Pose dans la largeur de la plaque

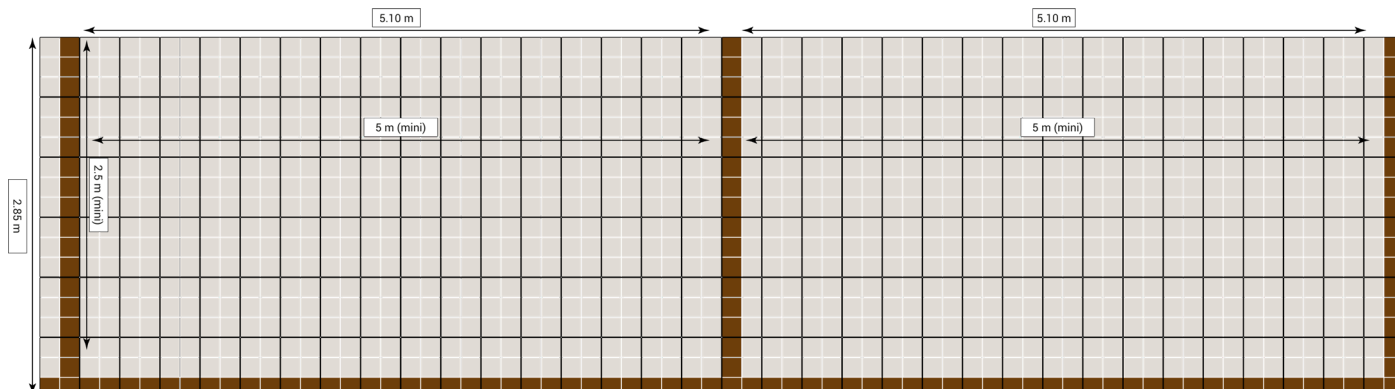
Stationnement longitudinal avec les plaques URBANIT® « pavés »



Selon la norme NF P91-100, les dimensions minimum d'une place de parking sont 2.5 x 5 m.
Dans cette configuration, il faut :
- 88 plaques entières
- 528 pavés
soit 2.55 x 5.23 m la place.
Pose dans la longueur de la plaque

- AMÉNAGER UN PARKING PERMÉABLE - 100 % pavés avec URBANIT® AMÉNAGEMENT D'ESPACES PERMÉABLES

Stationnement longitudinal avec les plaques URBANIT® « pavés »



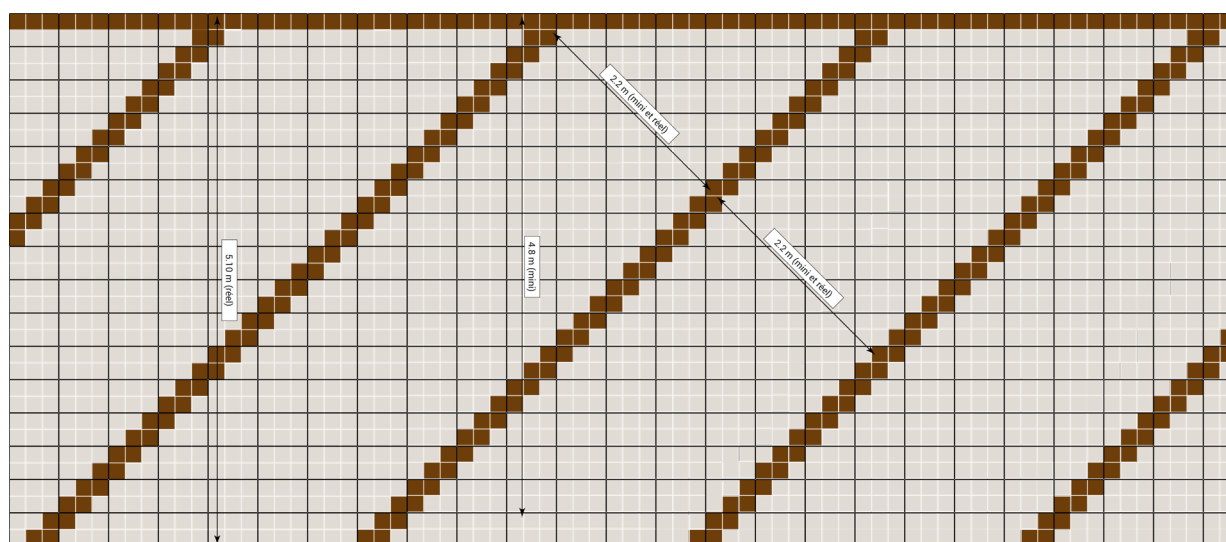
Selon la norme NF P91-100, les dimensions minimum d'une place de parking sont 2.5 x 5 m. Dans cette configuration, il faut :

- 96 plaques entières

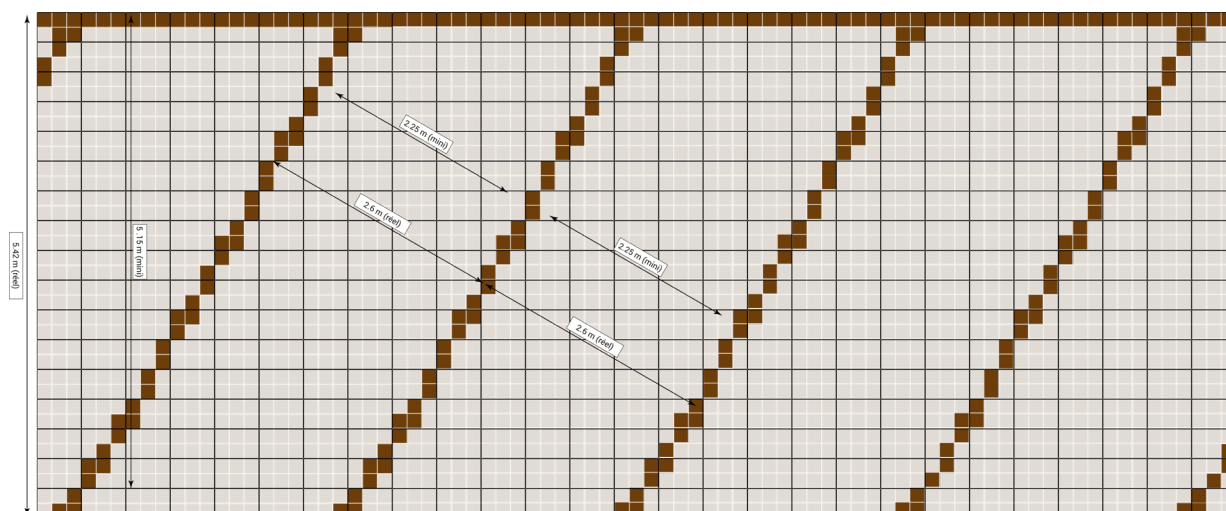
- 576 pavés

soit 2.85 x 5.10 m la place. *Pose dans la largeur de la plaque.*

Stationnement en épi 45° avec les plaques URBANIT® « pavés »



Stationnement en épi 60° avec les plaques URBANIT® « pavés »



5. Références

- Parkings supermarchés :



Parking SUPER U - Chateaufort sur Sarthe (49)



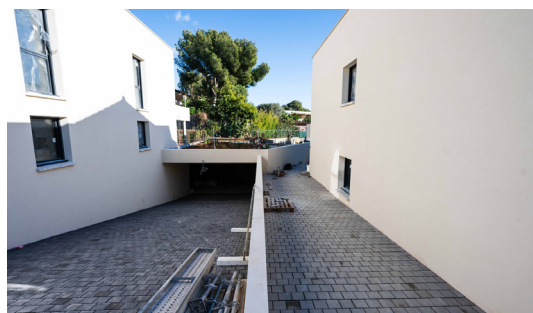
Parking SUPER U - La Calmette (30)

- Aménagement de places de parking :



Aménagement de la rue Jeanne de la Treille à Aurillac (15) - Surface aménagée : 300 m² / Chantier réalisé par l'entreprise COLAS.

- Copropriétés :



Aménagement d'allées dans une copropriété à Bormes les Mimosas (83).